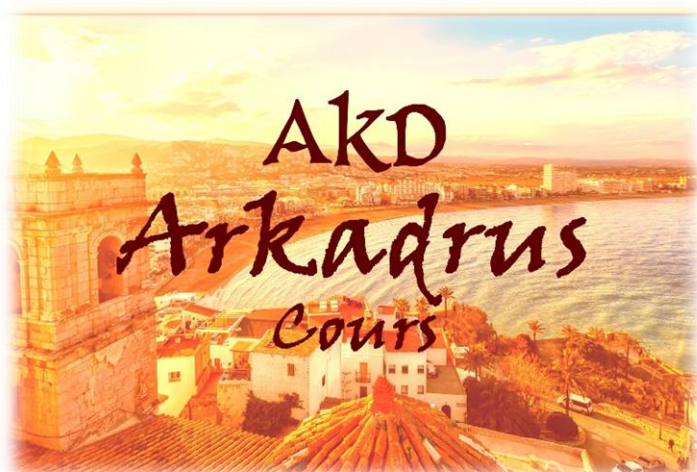


Ass ARKADRUS
3 rue du Cèdre
69400 Gleizé



07.68.24.68.76

arkadrus@outlook.fr

Cours enfants-ados de Theizé

Lundi de 17h15 à 19h15

A la salle Cherpin

11 rue Saint-Antoine, 69620 Theizé

Enfant 1

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Age :

Couleur préférée :

Enfant 2

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Age :

Couleur préférée :

Un seul mail et une seule adresse suffisent.

Père

Nom :

Prénom :

Mail :

Adresse :

Tél(s) :

Mère

Nom :

Prénom :

Mail :

Adresse :

Tél(s) :

Fiche sanitaire

Renseignements médicaux

L'enfant suit-il un traitement ? Lequel ?

.....

L'enfant a-t-il des allergies alimentaires ? Lesquelles ?

.....

Recommandations des parents :

.....

Qui viendra récupérer l'enfant :

.....

En cas d'urgence médicale prévenir : Nom & Numéro.

.....

❖ J'autorise l'association Arkadrus à utiliser les photos et vidéos de mon enfant prise pendant les activités et les spectacles sur le site internet **ARKADRUS**, le Facebook Arkadrus, le YouTube Arkadrus et l'Instagram Arkadrus à des fins informatives de nos activités

(signature) :



Règlement intérieur des cours :

Formalités :

Article 0 : Merci de BIEN LIRE ATTENTIVEMENT le règlement afin d'éviter les MALENTENDUS au cours de l'année. Retourner uniquement les papiers « Exemple professeur » et GARDER les autres.

Article 1 : Modalités d'inscription, remplir la présente fiche d'inscription complètement et la renvoyer au 157 rue Lapicque 69620 à Theizé ou au 3 rue du Cèdre 69400 Gleizé ou la donner à Jacques-Olivier Jadfard.

Article 2 : Prévenir en cas d'absence ou de retard au 07 68 24 68 76. Prévenir systématiquement et en avance.

Article 3 : Les activités commencent à 17h15. Les enfants sont accueillis à partir de 17h. Les parents viennent les récupérer à partir de 19h15 jusqu'à 19h25.

Article 4 : ✦ Les cours ont lieu à la salle Cherpin de Theizé. Situé 11 rue Saint-Antoine. Les enfants doivent respecter le lieu et laisser les locaux propres et en ordre sous la conduite des animateurs.

Article 5 : Encadrement par Jacques-Olivier Jadfard qui est titulaire du BAFA et Professeur de théâtre.

Article 6 : Les élèves sont assurés en cas de dommage corporel pendant le temps de l'activité par l'association, néanmoins tout dommage causé par l'enfant au matériel est sous la responsabilité civile des parents. De même les parents sont responsables des enfants en dehors des créneaux du cours. Il est recommandé aux parents de venir les chercher au sein de l'établissement en début et en fin de cours.

Article 6 bis : Je signe l'autorisation de publication de médias ci-dessus.

Pratique (À faire lire aux enfants) :

Article 7 : Tout au long de l'année, je suis ponctuel aux répétitions et participe aux exercices avec entrain.

Article 8 : JE PARTICIPE à tous les spectacles et **J'APPRENDS** mes textes assidument tout au long de l'année.

Article 9 : JE PRÉVOIS des répétitions supplémentaires obligatoires les semaines de spectacles. Voir article 13.

Article 10 : Pour celles et ceux qui ont d'autres activités, d'autres engagements, scolaires ou autres, prendre le temps de réfléchir avant de s'inscrire car la présence est **ABSOLUMENT INDISPENSABLE** pour les créations. Si cet engagement est trop compliqué, ou incertain, **NE PAS S'INSCRIRE**. J'effectue mon cours d'essai, puis je m'engage pour toute l'année. Aucun remboursement ne sera effectué à partir d'octobre. Je fais un travail de réflexion sur mes disponibilités, mes motivations et mes capacités à assumer les obligations de présence et d'apprentissage des textes. Si jamais, il y a un problème de motivation de la part de l'élève ou de comportement décelé par le professeur, un arrêt peut-être envisagé fin décembre après le premier spectacle, dans ce cas il y aura 3 mois remboursés. A partir de ce délai, il ne sera plus possible d'arrêter. Par ailleurs, un chèque de caution de 80€ est demandé aux parents, pour couvrir les frais de spectacle au cas où ils décideraient de ne plus venir au cours juste avant le spectacle en nous laissant dans la panique pour trouver un remplaçant, comme cela nous est malheureusement arrivé.

Article 11 : Une tenue neutre et souple, c'est-à-dire sans écritures, sans bijoux (les enlever en début de cours) et sans ventre apparent est demandée. Les portables et affaires doivent être rangés et éteints.

Article 12 : Des poubelles seront mise à disposition, ainsi que du matériel de nettoyage. Toute salissure provoqués par l'enfant devra être nettoyé et aucun déchet ne sera toléré dans les locaux et devra être ramassé. L'enfant participe également au nettoyages pendant les représentations et aux rangement du matériel.

Dates :

Article 13 : ❖ La présence est **ABSOLUMENT** nécessaire pour les dates suivantes.

❖ Le premier spectacle aura lieu le vendredi 9 décembre 2022 de 17h à 20h pour la répétition, le samedi 10 à 17h pour la première représentation (la coupe du monde avec la France est à 20h) et le dimanche 11 à 14h pour la seconde représentation.

❖ Le deuxième spectacle aura lieu les samedi 10 juin à 17h et le dimanche 11 juin à 15h dans un théâtre à Gleizé ou ailleurs. Le filage aura lieu le mercredi 7 de 14h à 18h et la générale le vendredi 9 à 17h.

❖ Il y a donc en tout 7 jours supplémentaires obligatoires comprenant (2 générale, 1 filage et 4 jours de spectacles qui sont **OBLIGATOIRES** et qui vous seront communiqués au début de l'année.)

❖ Il n'y a pas cours pendant les vacances scolaires.

❖ Les cours commencent le 5 septembre 2022 et finissent le 23 juin 2023.

❖ Il n'y a exceptionnellement pas cours la semaine du 2 au 6 janvier 2023 ainsi que la semaine avant le spectacle de juin.

Tarifs :

Article 14 : La cotisation à l'année est de 300€. Et l'adhésion et assurance incluse est de 15€, l'adhésion est offerte pour les inscriptions avant juillet.

Article 15 : Les spectacles ont un coût, car Arkadrus souhaite la qualité et l'organisation pour de meilleurs souvenirs et une sérénité dans le budget : Le prix du spectacle minimum est d'environ 60€ par famille pour le premier en décembre et de 80€ pour le second en juin qui est plus gros. Ces sous peuvent être obtenus par la vente de billets par les élèves à leur entourage. A chaque spectacle, il y a une buvette gratuite alimentée par l'association et par les élèves. Chaque élève aura des billets qu'il pourra vendre 10€ pour un adulte à partir de 12 ans et 5€ pour les enfants à partir de 5 ans.

Article 16 : Le costumes doit être acheté par les parents, plusieurs possibilités seront proposées.

Article 17 : Au début de l'année, je donne tous les chèques qui seront encaissés au moment convenu. Si le paiement se fait autrement que par chèques, le paiement doit être donné systématiquement par l'élève le premier cours du mois sans que le prof n'ait besoin de le rappeler.

Article 18 : En cas de période de confinement ou d'impossibilité de répéter en présentiel, il n'y aura pas de remboursement. Cependant comme les années précédentes, les cours peuvent avoir lieu en distanciel, via zoom.

Choix des paiements :

1^{er} enfant	2^{ème} enfant
<input type="checkbox"/> en 1 fois 300€ <input type="checkbox"/> en 2 fois 150€ <input type="checkbox"/> en 3 fois 100€ <input type="checkbox"/> en 5 fois 60€ <input type="checkbox"/> en 6 fois 50€ <input type="checkbox"/> en 10 fois 30€	<input type="checkbox"/> en 1 fois 250€ <input type="checkbox"/> en 2 fois 125€ <input type="checkbox"/> en 2 fois 80€ + 1 fois 90€ <input type="checkbox"/> en 5 fois 50€ <input type="checkbox"/> en 10 fois 25€

<p><u>Mentions « Lu & Approuvé » et signatures Parents :</u></p> <p><u>Fait à :</u></p> <p><u>Le :</u></p>	<p><u>Mentions « Lu & Approuvé » et signature de l'enfant :</u></p>
---	---

Règlement intérieur des cours :

Formalités :

Article 0 : Merci de BIEN LIRE ATTENTIVEMENT le règlement afin d'éviter les MALENTENDUS au cours de l'année. Retourner uniquement les papiers « Exemple professeur » et GARDER les autres.

Article 1 : Modalités d'inscription, remplir la présente fiche d'inscription complètement et la renvoyer au 157 rue Lapicque 69620 à Theizé ou au 3 rue du Cèdre 69400 Gleizé ou la donner à Jacques-Olivier Jadfard.

Article 2 : Prévenir en cas d'absence ou de retard au 07 68 24 68 76. Prévenir systématiquement et en avance.

Article 3 : Les activités commencent à 17h15. Les enfants sont accueillis à partir de 17h. Les parents viennent les récupérer à partir de 19h15 jusqu'à 19h25.

Article 4 : ✦ Les cours ont lieu à la salle Cherpin de Theizé. Situé 11 rue Saint-Antoine. Les enfants doivent respecter le lieu et laisser les locaux propres et en ordre sous la conduite des animateurs.

Article 5 : Encadrement par Jacques-Olivier Jadfard qui est titulaire du BAFA et Professeur de théâtre.

Article 6 : Les élèves sont assurés en cas de dommage corporel pendant le temps de l'activité par l'association, néanmoins tout dommage causé par l'enfant au matériel est sous la responsabilité civile des parents. De même les parents sont responsables des enfants en dehors des créneaux du cours. Il est recommandé aux parents de venir les chercher au sein de l'établissement en début et en fin de cours.

Article 6 bis : Je signe l'autorisation de publication de médias ci-dessus.

Pratique (À faire lire aux enfants) :

Article 7 : Tout au long de l'année, je suis ponctuel aux répétitions et participe aux exercices avec entrain.

Article 8 : JE PARTICIPE à tous les spectacles et **J'APPRENDS** mes textes assidument tout au long de l'année.

Article 9 : JE PRÉVOIS des répétitions supplémentaires obligatoires les semaines de spectacles. Voir article 13.

Article 10 : Pour celles et ceux qui ont d'autres activités, d'autres engagements, scolaires ou autres, prendre le temps de réfléchir avant de s'inscrire car la présence est **ABSOLUMENT INDISPENSABLE** pour les créations. Si cet engagement est trop compliqué, ou incertain, **NE PAS S'INSCRIRE**. J'effectue mon cours d'essai, puis je m'engage pour toute l'année. Aucun remboursement ne sera effectué à partir d'octobre. Je fais un travail de réflexion sur mes disponibilités, mes motivations et mes capacités à assumer les obligations de présence et d'apprentissage des textes. Si jamais, il y a un problème de motivation de la part de l'élève ou de comportement décelé par le professeur, un arrêt peut-être envisagé fin décembre après le premier spectacle, dans ce cas il y aura 3 mois remboursés. A partir de ce délai, il ne sera plus possible d'arrêter. Par ailleurs, un chèque de caution de 80€ est demandé aux parents, pour couvrir les frais de spectacle au cas où ils décideraient de ne plus venir au cours juste avant le spectacle en nous laissant dans la panique pour trouver un remplaçant, comme cela nous est malheureusement arrivé.

Article 11 : Une tenue neutre et souple, c'est-à-dire sans écritures, sans bijoux (les enlever en début de cours) et sans ventre apparent est demandée. Les portables et affaires doivent être rangés et éteints.

Article 12 : Des poubelles seront mise à disposition, ainsi que du matériel de nettoyage. Toute salissure provoqués par l'enfant devra être nettoyé et aucun déchet ne sera toléré dans les locaux et devra être ramassé. L'enfant participe également au nettoyages pendant les représentations et aux rangement du matériel.

Dates :

Article 13 : ❖ La présence est **ABSOLUMENT** nécessaire pour les dates suivantes.

❖ Le premier spectacle aura lieu le vendredi 9 décembre 2022 de 17h à 20h pour la répétition, le samedi 10 à 17h pour la première représentation (la coupe du monde avec la France est à 20h) et le dimanche 11 à 14h pour la seconde représentation.

❖ Le deuxième spectacle aura lieu les samedi 10 juin à 17h et le dimanche 11 juin à 15h dans un théâtre à Gleizé ou ailleurs. Le filage aura lieu le mercredi 7 de 14h à 18h et la générale le vendredi 9 à 17h.

❖ Il y a donc en tout 7 jours supplémentaires obligatoires comprenant (2 générale, 1 filage et 4 jours de spectacles qui sont **OBLIGATOIRES** et qui vous seront communiqués au début de l'année.)

❖ Il n'y a pas cours pendant les vacances scolaires.

❖ Les cours commencent le 5 septembre 2022 et finissent le 23 juin 2023.

❖ Il n'y a exceptionnellement pas cours la semaine du 2 au 6 janvier 2023 ainsi que la semaine avant le spectacle de juin.

Tarifs :

Article 14 : La cotisation à l'année est de 300€. Et l'adhésion et assurance incluse est de 15€, l'adhésion est offerte pour les inscriptions avant juillet.

Article 15 : Les spectacles ont un coût, car Arkadrus souhaite la qualité et l'organisation pour de meilleurs souvenirs et une sérénité dans le budget : Le prix du spectacle minimum est d'environ 60€ par famille pour le premier en décembre et de 80€ pour le second en juin qui est plus gros. Ces sous peuvent être obtenus par la vente de billets par les élèves à leur entourage. A chaque spectacle, il y a une buvette gratuite alimentée par l'association et par les élèves. Chaque élève aura des billets qu'il pourra vendre 10€ pour un adulte à partir de 12 ans et 5€ pour les enfants à partir de 5 ans.

Article 16 : Le costumes doit être acheté par les parents, plusieurs possibilités seront proposées.

Article 17 : Au début de l'année, je donne tous les chèques qui seront encaissés au moment convenu. Si le paiement se fait autrement que par chèques, le paiement doit être donné systématiquement par l'élève le premier cours du mois sans que le prof n'ait besoin de le rappeler.

Article 18 : En cas de période de confinement ou d'impossibilité de répéter en présentiel, il n'y aura pas de remboursement. Cependant comme les années précédentes, les cours peuvent avoir lieu en distanciel, via zoom.

Choix des paiements :

1^{er} enfant	2^{ème} enfant
<input type="checkbox"/> en 1 fois 300€ <input type="checkbox"/> en 2 fois 150€ <input type="checkbox"/> en 3 fois 100€ <input type="checkbox"/> en 5 fois 60€ <input type="checkbox"/> en 6 fois 50€ <input type="checkbox"/> en 10 fois 30€	<input type="checkbox"/> en 1 fois 250€ <input type="checkbox"/> en 2 fois 125€ <input type="checkbox"/> en 2 fois 80€ + 1 fois 90€ <input type="checkbox"/> en 5 fois 50€ <input type="checkbox"/> en 10 fois 25€

Signature de l'intervenant :

Jacques-Olivier Jadfard




Contenu du cours :

- **La première heure** est consacrée au **TRAINING**. C'est une préparation physique, mentale et émotionnelle pour obtenir **une « aisance »** sur scène. Cela implique un travail sur soi qui doit être agréable et enrichissant.
- Échauffement, travail du corps - Diction - Exercices
- **La seconde heure** est consacrée à l'**IMPROVISATION** qui doit apporter **une aisance** avec l'imaginaire de chacun et avec le jeu.

Puis au **TRAVAIL DE TEXTES CREATION** :

- Travail de textes du spectacles grâce auxquels on s'exprime et apprend à jouer.

On commence dès l'arrivée des participants. Une tenue vestimentaire confortable et neutre est demandée. Chaque début et fin de séance est l'occasion d'un court feedback permettant une compétence d'introspection. Certains enfants se montrant parfois très enthousiaste, des exercices peuvent être demandé à la maison pour celles et ceux qui le désirent.

- Cette année, le spectacle sera une création sur le thème de l'Espagne, le spectacle est écrit par Jacques-Olivier Jadfard et adapté en fonction des enfants et de leurs envies.
- Également, un système de bon point sera élaboré avec des remises de cadeaux, en décembre et en juin.
- En cas de soucis dû au comportement de l'enfant ou de l'élève qui nuirait avec le bon fonctionnement du groupe, un entretien avec les parents sera demandé par le professeur afin de trouver une solution.
- Le théâtre est une activité sociale, voilà pourquoi il sera demandé aux enfants de saluer tous leurs camarades en début et en fin de cours ainsi que le professeur.
- En cas de changement de salle, le professeur vous préviendra le plus tôt possible par téléphone.
- N'oubliez pas de vous abonner à notre chaîne YouTube, et à nos pages Facebook et Instagram.